

Conditions générales de vente (CGV)

IMPUNIX

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ("CGV") s'appliquent au domaine d'activité d'Impunix AG (ci-après "IMPUNIX"), Lagerhausstrasse 18, 8400 Winterthur, ainsi qu'à ses succursales. IMPUNIX possède et exploite le service et fournit des prestations payantes dans le domaine du droit et de la compliance, y compris des prestations basées sur des logiciels et la vente de produits et de services qui y sont liés - exclusivement à des entreprises ou des entrepreneurs, c'est-à-dire des personnes physiques ou morales majeures ou une société de personnes ayant la capacité juridique d'agir, lors de la conclusion du contrat, dans l'exercice de leur activité professionnelle indépendante ou d'une activité commerciale. En outre, IMPUNIX propose des services de conseil et organise des ateliers et des événements. Les présentes CGV s'appliquent aux domaines susmentionnés ainsi qu'aux autres prestations de service qu'IMPUNIX fournit directement ou indirectement au client.

2 Conclusion du contrat

La conclusion du contrat se fait par l'acceptation de l'offre d'IMPUNIX concernant l'achat de services et de produits. L'accord du client peut être donné, selon le produit, par exemple par téléphone ou par e-mail, par la signature de l'offre ou du contrat, également en ligne ou par un comportement implicite. La date de début, la durée du produit et les délais de résiliation peuvent être réglés différemment dans le contrat selon le produit.

Sauf disposition contractuelle contraire, la durée du contrat commence au moment de l'onboarding du client dans le système. Les prestations de suivi et les options ont la même durée que le contrat principal, sauf accord contraire. A l'expiration de la durée initiale du produit, la durée standard du produit est d'un an, qui se prolonge automatiquement d'une année supplémentaire, dans la mesure où le produit n'est pas résilié ou adapté par le client ou par IMPUNIX avec un préavis de 30 jours avant l'expiration de la durée du produit. Une résiliation du contrat par le client sur la base de l'art. 377 CO est exclue.

IMPUNIX peut résilier un produit ou un contrat pour une raison importante, sans respecter de délai, par exemple en cas de non-paiement de la rémunération dans les délais ou d'autres violations du contrat par le client.

L'arrêt et l'adaptation des produits ne sont pas prévus, mais se font avec un préavis suffisant pour le client et une indemnisation correspondante des paiements déjà effectués.

3 Prix

Les prix indiqués sont en francs suisses (CHF) et s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable et hors autres taxes éventuelles.

IMPUNIX se réserve le droit de modifier les prix. Les prix applicables sont ceux de l'offre en vigueur au moment de la conclusion du contrat ou selon la liste de prix séparée d'IMPUNIX.

La rémunération de toutes les prestations contractuelles est convenue au cas par cas. En l'absence de tout autre accord, un taux horaire de 210 CHF (hors TVA) est considéré comme convenu. Pour les prestations de service qui sont dans l'intérêt du client, Si, en raison d'une urgence temporelle ou d'un créneau horaire souhaité, les prestations sont fournies en dehors des heures de bureau, il convient d'ajouter à ce montant le montant de la facture. taux horaire, un supplément de 100 CHF (hors TVA) par heure de travail est dû.

4 Paiement

Le montant doit être payé avant l'achat de services et de produits, comme indiqué sur l'offre. Si la facture n'est pas réglée dans le délai de paiement indiqué, le client peut être mis en demeure. Si le client ne règle pas la facture dans le délai de rappel fixé, il est en retard de paiement. A partir du moment où le client est en retard de paiement, il est redevable d'un intérêt de retard de 5%.

La date de référence pour la facturation de l'année suivante correspond à celle du contrat initial. Sauf accord contraire, la date de référence pour le paiement annuel récurrent est le 31 janvier.

Une compensation du montant facturé avec une éventuelle créance du client envers IMPUNIX n'est pas autorisée.

IMPUNIX est en droit de refuser la prestation de services ou la livraison du produit en cas de retard de paiement.

5 Obligations d'IMPUNIX

5.1 Fourniture de services

Sauf accord contraire, IMPUNIX remplit son obligation en fournissant le service convenu. Une grande partie des prestations d'IMPUNIX sont fournies en ligne. Pour tous les autres services, le lieu d'exécution est le lieu de l'établissement concerné, sauf dispositions contraires.

5.2 Personnes auxiliaires

IMPUNIX a le droit de faire appel à des auxiliaires pour l'exécution de ses obligations contractuelles. Elle s'assurera que le recours à l'auxiliaire se fait dans le respect de toutes les dispositions légales obligatoires et des éventuelles conventions collectives de travail.

5.3 Temps de réaction

IMPUNIX s'efforce de répondre le plus rapidement possible aux demandes de services. Sauf accord explicite, IMPUNIX n'est pas tenue de respecter un temps de réaction précis. Une telle obligation ne peut notamment pas être déduite de l'exécution de services précédents.

5.4 Mises à jour et maintenance

Dans la mesure du possible, nous effectuons les travaux de maintenance sur les produits et les plateformes en dehors des heures de bureau et en informant préalablement les clients.

6 Obligations du client

6.1 Généralités

Le client est lui-même responsable de la conservation en toute sécurité de ses données d'accès et de ses mots de passe pour la plateforme en ligne, ainsi que du contenu des données et informations saisies.

Le client est tenu de prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires à la fourniture de la prestation par IMPUNIX. Le client doit prendre les dispositions nécessaires à l'endroit convenu, au moment convenu et dans la mesure convenue. Selon les circonstances, cela comprend la fourniture d'informations et de documents appropriés à IMPUNIX, y compris de manière proactive, lorsque des changements interviennent au niveau des prestataires de services, des collaborateurs, de la sécurité des données, etc.

En acceptant les présentes conditions générales, le client confirme en outre qu'il dispose d'une capacité d'action illimitée pour l'entreprise. En s'inscrivant, le client déclare expressément que toutes les informations fournies sont exactes, actuelles et conformes aux droits des tiers.

6.2 Procuration pour agir

Le client établit pour IMPUNIX une procuration qui l'autorise à demander et à vérifier en son nom les traitements de commandes auprès des fournisseurs, à prendre les mesures nécessaires en cas de demandes de renseignements et de violations de la protection des données, etc. afin d'assumer la fonction de conseiller en matière de protection des données pour le client, en accord avec ce dernier.

6.3 Devoir de coopération

Le client est tenu de coopérer pleinement et rapidement. Il doit remettre spontanément à IMPUNIX tous les documents et informations nécessaires en rapport avec la prestation de service, de manière complète et correcte. En particulier, les documents des importateurs en rapport avec le service doivent être remis de manière exhaustive. IMPUNIX part du principe que les informations et documents fournis sont exacts et complets. La vérification de l'exactitude et de la régularité des informations, documents et chiffres du client n'incombe à IMPUNIX que si cela a été convenu au préalable par écrit.

6.4 Protection contre les amendes selon le droit suisse de la protection des données

Afin d'obtenir en tant que client la protection contre les amendes selon le droit suisse de la protection des données et de répondre aux exigences des marques et des importateurs, le client mettra en œuvre, en collaboration avec IMPUNIX et le référentiel IMPUNIX, les exigences selon le plan de certification et remplira les obligations de participation et de transparence active ci-dessus. Avec une bonne coordination, des disponibilités et une bonne collaboration, cet objectif peut être atteint après seulement 10 à 16 semaines. Les mesures encore en suspens n'empêchent généralement pas de se prémunir contre les amendes prévues par le droit suisse, à condition de travailler activement à leur mise en œuvre.

6.5 Certification et certificat

Le client obtient la certification en remplissant les critères minimaux conformément à la directive de certification actuelle d'IMPUNIX. La directive de certification peut être modifiée en raison de nouvelles directives, de modifications de la législation ou d'autres éléments comparables, ce dont nous informons nos clients à chaque fois.

6.6 Autres obligations

Le client est responsable de la conservation en toute sécurité de ses données d'accès et de ses mots de passe, ainsi que du contenu des données et informations saisies. IMPUNIX est autorisée à surveiller et à évaluer le comportement des clients en relation avec l'utilisation de la plate-forme de confidentialité personnelle. IMPUNIX est notamment autorisée à vérifier la légalité du contenu saisi par le client sur la plateforme en ligne.

7 Résiliation et fin de contrat

Le client conclut le contrat pour une durée minimale d'un an à chaque fois. Une résiliation ne dispense pas le client de payer la rémunération due jusqu'à la fin du contrat.

Les remises déjà accordées par IMPUNIX en vue d'un engagement de prestations sur plusieurs années doivent être remboursées. Le montant exact sera communiqué au client au moment de la résiliation.

Après la résiliation, le client n'est plus autorisé à utiliser activement le certificat de protection des données ou à en faire la promotion, car IMPUNIX ne peut pas contrôler le respect de la protection des données et des exigences.

Après la fin du contrat, le client ne peut plus accéder au produit et aux contenus qu'il contient. Le client est lui-même responsable d'exporter les contenus (dans la mesure où il y a droit) en temps voulu avant la fin du contrat. Les contenus seront ensuite archivés.

Une résiliation du client n'est valable que si elle est effectuée par courrier ou par e-mail et confirmée par IMPUNIX.

La cessation ou la vente de son activité par le client ne l'autorise pas à résilier les produits de manière anticipée. Dans ces cas, le client est redevable de la rémunération convenue jusqu'à

la fin du contrat, laquelle est immédiatement facturée au client au moyen d'une facture finale.

8 Garantie

IMPUNIX s'efforce d'assurer une très bonne disponibilité des services et prend des mesures raisonnables pour se protéger contre les intrusions et les attaques de tiers.

Elle ne peut toutefois pas garantir que - et le fonctionnement sans faille des services offerts. IMPUNIX s'efforce de veiller à l'exactitude des faits et du contenu, à l'exhaustivité et à la fiabilité ainsi qu'à la qualité des informations et des documents publiés ou transmis, mais les erreurs ne peuvent pas être évitées dans tous les cas. Si elles sont identifiées, elles seront rapidement corrigées.

Si le client remplit ses obligations de coopération, la responsabilité intentionnelle pour violation de la loi sur la protection des données et les amendes est également exclue. Cela exige, en cas de demandes des autorités, d'adaptations des lois et de décisions judiciaires, une adaptation rapide et active du service avec la participation du client. Toute responsabilité pour des actes intentionnels du client, de ses fournisseurs ou de ses collaborateurs est exclue.

IMPUNIX ne peut en outre donner aucune garantie en cas de logiciels nuisibles, de logiciels espions, de piratage ou d'attaques de phishing, etc. qui entraveraient l'utilisation du service, endommageraient l'infrastructure (par ex. terminaux, PC) du client ou lui porteraient préjudice d'une autre manière. IMPUNIX ne peut garantir l'exactitude matérielle et le contenu, l'exhaustivité et la fiabilité ou la qualité des informations et des processus mis à disposition, publiés ou transmis, ni le résultat du travail des prestations. Un éventuel problème ou défaut doit être immédiatement signalé à IMPUNIX.

9 Responsabilité

La responsabilité pour tout dommage indirect ou consécutif à un défaut est entièrement exclue. La responsabilité pour les dommages directs est limitée à la somme du service, du produit acheté par le client. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas aux dommages directs causés par une négligence grave ou intentionnelle.

Le client est tenu d'annoncer immédiatement à IMPUNIX les éventuels dommages. Toute responsabilité pour des auxiliaires est entièrement exclue.

10 Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits sur les produits, les services et les éventuelles marques appartiennent à IMPUNIX ou sont autorisés à être utilisés par le propriétaire.

Ni les présentes conditions générales ni les accords individuels y afférents n'ont pour objet le transfert de droits de propriété intellectuelle, sauf si cela est explicitement mentionné.

En outre, toute réutilisation, publication et mise à disposition d'informations, d'images, de textes ou d'autres données que le client reçoit dans le cadre de ces dispositions est interdite, sauf si IMPUNIX l'autorise explicitement ou l'ordonne. En outre, le client est autorisé à réutiliser les documents créés pour ses propres besoins après la première année.

Si le client utilise, dans le cadre de ce service, des contenus, des textes ou des images sur lesquels des tiers disposent d'un droit de protection, le client doit s'assurer qu'aucun droit de protection de tiers n'est violé.

Le client doit vérifier soigneusement, immédiatement après la livraison, si le produit créé répond à ses exigences.

Le produit est considéré comme accepté par le client s'il n'est pas contesté par écrit ou par e-mail dans les 7 jours suivant la livraison.

Si le produit ne remplit pas les caractéristiques convenues par contrat ou si les instructions du client n'ont pas été respectées, IMPUNIX procède à une réparation gratuite, à condition que le produit n'ait pas encore été approuvé. Dans la mesure où une telle réparation est possible, le client n'a droit ni à une réduction du prix convenu, ni au remboursement des frais d'une éventuelle intervention de remplacement par une tierce personne.

11 Protection des données & échange d'e-mails

IMPUNIX peut traiter et utiliser les données enregistrées dans le cadre de la conclusion du contrat afin de remplir les obligations découlant du contrat. IMPUNIX prend les mesures nécessaires à la sécurisation des données conformément aux dispositions légales. Le client se déclare entièrement d'accord avec l'enregistrement et l'utilisation contractuelle de ses données par IMPUNIX et est conscient qu'IMPUNIX est tenue et autorisée, sur ordre des tribunaux ou des autorités, à communiquer des informations du client à ces derniers ou à des tiers.

IMPUNIX n'utilisera les données qu'en interne à des fins de marketing et transmettra également les données nécessaires à l'exécution des prestations à des partenaires de services mandatés (p. ex. HR, FIBU, CRM), mais pas à d'autres tiers.

La transmission de données non cryptées par e-mail n'est ni sûre ni appropriée pour l'échange d'informations confidentielles et de données personnelles. Si vous communiquez des informations confidentielles par e-mail sans prendre de mesures de sécurité, vous devez également être conscient que des tiers non autorisés pourraient éventuellement y accéder et les consulter. Vous devez également vous attendre à ce que des tiers non autorisés falsifient les informations que vous avez transmises sans votre accord et les utilisent à leurs propres fins. Les informations transmises par courrier électronique peuvent également être envoyées à l'étranger. Cela peut être le cas même si l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse. C'est pourquoi vous devez vous attendre à ce que les informations transmises par e-mail soient transférées dans un pays où le niveau de protection des données est inférieur à celui de la Suisse. Si vous nous contactez malgré tout par e-mail non

crypté et que vous nous adressez des demandes, nous partons du principe que vous souhaitez communiquer de cette manière avec nous. Dans ce cas, vous acceptez que nous vous répondions également par e-mail non crypté et que nous vous transmettions les informations que vous nous demandez.

12 Rétrocession

Les programmes de partenariat d'IMPUNIX peuvent prévoir le versement de " kickbacks " aux partenaires pour des prestations en rapport avec votre publicité, votre présence dans les médias, des informations, des expertises, etc. pour la transmission de clients. Le client d'IMPUNIX renonce à la remise de cette commission.

13 Modifications

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par IMPUNIX. La nouvelle version entre en vigueur par communication aux clients et publication sur le site Internet d'IMPUNIX.

Les clients sont en principe soumis à la version des CGV en vigueur au moment de la conclusion du contrat. Sauf si le client a accepté une version plus récente des CGV.

14 Priorité

Les présentes CG prévalent sur toutes les dispositions et contrats antérieurs. Seules les dispositions de contrats individuels qui précisent encore les dispositions des présentes CGV prévalent sur celles-ci.

15 Clause de sauvegarde

Si une disposition du présent contrat ou une annexe au présent contrat est ou devient invalide, la validité du reste du contrat n'en est pas affectée. Les parties contractantes remplaceront la disposition invalide par une disposition valide qui se rapprochera le plus possible de l'objectif économique voulu par la disposition invalide. Il en va de même pour les éventuelles lacunes du contrat.

16 Confidentialité

Les deux parties ainsi que leurs auxiliaires s'engagent à traiter de manière confidentielle toutes les informations soumises ou acquises dans le cadre des prestations. Cette obligation reste valable même après la fin du contrat.

17 Force majeure

Si IMPUNIX, ses fournisseurs ou des tiers auxquels elle a fait appel rendent impossible l'exécution dans les délais impartis en raison d'un cas de force majeure, IMPUNIX est libérée de l'exécution des obligations concernées pendant la durée du cas de force majeure ainsi que pendant une période de démarrage appropriée suivant la fin de celui-ci. Si la force

majeure dure plus de 60 jours, IMPUNIX peut résilier le contrat. IMPUNIX doit rembourser au client, au prorata, les sommes déjà versées, déduction faite des prestations effectuées et utilisables.

Toute autre revendication, en particulier les demandes de dommages et intérêts suite à vis major, est exclue.

18 Droit applicable / Jurisdiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit suisse. Dans la mesure où aucune disposition légale contraignante ne prévaut, le tribunal du siège d'IMPUNIX est compétent. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de produits (RS 0.221.221.1) est explicitement exclue.

IMPUNIX AG, février 2023